



## Héritage par notaire, problème avec ma demi-soeur

Par **Catty**, le **02/06/2018** à **20:53**

Bonjour,

Lors du décès de ma grand-mère ma demi-soeur m'a téléphoné en me disant que je devais être convoquée par le notaire et me menacent en me disant de rien accepter de la part de notre père décédé. Et je n'est jamais été convoquée. Je soupçonne ma demi-soeur de n'avoir présenté que son livret de famille en se disant fille unique. Cela est-il possible ? que puis je faire et de combien de temps je dispose pour faire quelque chose ?

Merci.

Par **Tisuisse**, le **11/06/2018** à **08:10**

Bonjour,

Si je comprends bien, votre demi-soeur est la fille de votre père et elle vient en représentation de votre père pour l'héritage de la part de celui-ci venant de votre grand-mère. Si votre père vous a reconnu, vous devez figurer sur son livret de famille. Vous adressez donc une LR/AR au notaire en lui joignant votre acte de naissance, acte sur lequel figure le nom de votre mère ET celui de votre père. Le notaire vous ajoutera comme héritière réservataire et votre demi-soeur ne pourra pas s'opposer à ce que vous touchiez votre héritage. Faites vite parce que les formalités pourraient être longues. N'hésitez pas à prendre, de votre côté, votre notaire qui défendra VOS intérêts.